

DELIBERATION N° 79/29 : ACHAT FLEURS/DEPART D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Monsieur PAQUET, Conseiller Municipal, a dû quitter la Commune, fin décembre 1978, pour des raisons professionnelles.

Une petite cérémonie s'est déroulée en Mairie le 28 Décembre 1978. A cette occasion, un bouquet de fleurs a été offert par la Commune à Madame PAQUET, son épouse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- l'achat d'un bouquet de fleurs à l'occasion du départ de Monsieur PAQUET, Conseiller Municipal. Le montant de la dépense s'élève à 66 F 00 TTC.